

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'économie, de l'industrie  
et du numérique

Arrêté du **05 JAN. 2016**

**Portant nomination au comité d'évaluation institué par l'article R.531-3 du code de la consommation**

NOR : *INC1600337A*

**La secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,**

Vu le code de la consommation, et notamment son article R.531-3 ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 relatif au financement et à la fourniture de prestations d'appui technique aux centres techniques régionaux de la consommation ou aux autres structures régionales ou interrégionales assimilées,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés au comité d'évaluation institué par l'article R.531-3 du code de la consommation jusqu'au 31 décembre 2016,

*En qualité de représentants de centres techniques régionaux de la consommation ou de structures régionales ou interrégionales assimilées :*

- M. Daniel Cilla, président du centre technique régional de la consommation de Lorraine.
- M. Alain Coudin, président du centre technique régional de la consommation de Poitou-Charentes.
- M. Christian Gallian, président du centre technique régional de la consommation de Midi-Pyrénées.

*En qualité de représentant de l'État au Conseil d'administration de l'Institut national de la consommation :*

- Mme Valérie Albouy.

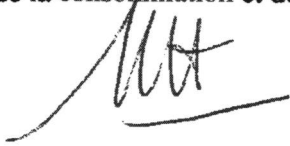
## **Article 2**

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Fait le **05 JAN. 2016**

Pour la secrétaire d'État chargée du commerce,  
de l'artisanat, de la consommation  
et de l'économie sociale et solidaire

La directrice générale de la concurrence,  
de la consommation et de la répression des fraudes



Nathalie Homobono